

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016**

OBJET

03 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2016

N° 2016-06-03

NOMENCLATURE : 7/1/3

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément à l'article 2311-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-03-04 du 24 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 de la commune et notamment le chapitre 041 - opérations patrimoniales ;

Vu la délibération n°2016-06-02 du 6 juin 2016 portant régularisation du foncier pour la participation par compensation - Zac de Vireloup ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 mai 2016 ;

Le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 du Budget Commune s'établit comme suit :

Section d'investissement

Dépenses + 4 745 €
Recettes + 4 745 €

Après examen en détail,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE03-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 du Budget Commune.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

